

Réponse du Conseil administratif à la motion du 5 novembre 2008 de M^{mes} Alexandra Rys, Nathalie Fontanet, MM. Jean-Charles Lathion, Pascal Rubeli, Jean Sanchez et Jean-Louis Fazio: «Pour une gestion intelligente et sécurisée des flux de trafic sur le parvis de la gare».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la place de Cornavin est une zone de rencontre, mais en théorie seulement;
- qu'elle est fréquentée par d'innombrables piétons, des véhicules TPG de toute nature et des taxis, qui s'enchevêtrent joyeusement sur le parvis de la gare;
- que, chaque jour, 15 poids lourds et 65 camionnettes desservent les commerces des alentours et que, pourtant, ils ne disposent d'aucune aire de livraison;
- que, de ce fait, ces véhicules se «casent» là où ils trouvent une place, gênant au passage tous les autres usagers;
- que le parvis de la place ne peut supporter une charge supérieure à 16 tonnes;
- qu'un marquage a été inventé spécifiquement pour ce parvis et qu'il ne correspond à rien dans la loi sur la circulation routière;
- que les piétons, pensant – à raison – qu'ils ont la priorité, traversent sans se méfier et se trouvent sans cesse confrontés à des véhicules motorisés là où ils les attendent le moins;
- que la trémie de sortie du parking est située en plein là où les passagers descendent des bus;
- que les places deux-roues sont en nombre notoirement insuffisant et que divers textes ont été acceptés par le Conseil municipal afin d'y remédier, notamment la motion M-436 «Pour une réelle interface train-vélo à Cornavin» et la proposition PR-494 relative à la construction d'une vélostation;
- que la prochaine transformation de l'aile est de la gare est le moment idéal pour repenser l'ensemble des circulations à l'extérieur du bâtiment,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la possibilité de combiner la sortie sud en direction de la rue de Lausanne et de la place des Vingt-Deux-Cantons;
- d'étudier des emplacements de livraison en sous-sol du parking et, pour les véhicules lourds, à proximité de la gare, hors du parvis, en prenant soin d'associer ces emplacements aux activités qu'ils desservent;
- de planifier, avec l'ensemble des usagers, TPG et taxis notamment, un meilleur flux de circulation qui tienne compte en premier lieu de la sécurité des

piétons et, concernant les taxis, qui leur permette de déposer et prendre en charge les clients dans des conditions de sécurité et de visibilité satisfaisantes pour les deux parties;

- de créer des places pour deux-roues non motorisés en nombre suffisant.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La motion M-832, acceptée par le Conseil municipal au mois d'avril de cette année, avait été déposée initialement en novembre 2008. Depuis lors, le contexte prévalant sur le site de la gare de Cornavin a considérablement évolué. En effet, dès 2012, en vue de permettre une augmentation de la capacité de la gare de Cornavin, la Confédération, le Canton de Genève et la Ville de Genève sont convenus d'une extension souterraine de la gare de Cornavin dans la perspective d'un doublement du nombre de voyageurs à l'horizon 2030. Le chantier d'extension souterraine de la gare, qu'il est prévu de démarrer dans le courant de l'année 2024, s'accompagnera d'un projet de réorganisation du pôle urbain de Cornavin.

Le projet de réorganisation du pôle urbain de Cornavin, qui se déroule parallèlement au projet d'extension souterraine de la gare de Cornavin, vise à requalifier les espaces publics desservant la gare, à donner plus de perméabilité entre les quartiers situés de part et d'autre des ouvrages ferroviaires et à améliorer les fonctionnalités au profit des piétons et des transports collectifs. Ce projet résulte d'un concours qui a été jugé en avril 2018.

S'agissant de la place de Cornavin, le projet s'appuie sur une réorganisation complète des modes de déplacements, rendue possible par la mise en application de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) qui a été acceptée en votation populaire le 5 juin 2016. Il est prévu de donner, sur la place de Cornavin, la priorité aux transports collectifs, bus et tramways, ainsi qu'aux usagers des mobilités douces, piétons et vélos. Le transit du trafic individuel à travers la place ne sera plus possible.

Une réorganisation du parking souterrain permettra, en modifiant des rampes d'accès, de libérer de l'espace sur le côté sud de la place de la gare au profit des piétons et des commerces et de favoriser l'émergence de nouveaux usages, notamment par la création de terrasses de cafés.

Les taxis et les places réservées à la dépose-minute seront regroupés au premier sous-sol du parking de Cornavin. En revanche, les livraisons continueront de se faire en surface, sur la place, compte tenu des gabarits de certains camions de livraison qui ne sont pas compatibles avec les hauteurs des étages du parking existant. Des places de livraison pour les véhicules de petit gabarit sont également mises à disposition au premier sous-sol du parking, de manière à faciliter

notamment l’approvisionnement des commerces de la galerie Métro-shopping et de la gare.

Enfin, il est prévu de réaménager une partie du premier sous-sol du parking de Cornavin afin d’y créer une nouvelle vélostation d’environ huit cents places. En outre, environ deux cents places réservées pour les motos seront créées au second sous-sol.

Il apparaît, en conclusion, que les dispositions du projet de réaménagement de la place de Cornavin vont au-delà des attentes formulées dans la motion M-832 A, dans l’objectif de créer un espace public convivial, dédié essentiellement aux piétons et aux transports collectifs, en accompagnement de l’extension de la gare CFF.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani